

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 13 février 1957

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LE PÉTROLE

LE MINISTRE SOULIGNE LE DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE LA DÉCOUVERTE DE LEDUC

L'hon. George Prudham (ministre des Mines et des Relevés techniques): Monsieur l'Orateur, nous fêtons aujourd'hui, le 13 février 1957, le dixième anniversaire d'un événement important dans la mise en valeur de nos ressources minérales, la découverte de pétrole près de Leduc, en Alberta. L'intensification des recherches de pétrole qui a suivi cette découverte a entraîné la croissance spectaculaire de la production canadienne de pétrole qui est passée de 20,000 barils par jour, en 1946, à 467,000 barils par jour, en 1956.

Je pense qu'il convient que nous rendions hommage aux particuliers et aux services de l'État dont la prévoyance et la ténacité ont permis cette réalisation remarquable et l'ouverture de nouvelles vastes régions de notre pays à la mise en valeur et à la production. Ces dix années de réalisation industrielle ont considérablement augmenté nos ressources nationales en énergie, et nous ont rapproché du jour où le Canada se suffira à lui-même en pétrole et en gaz naturel.

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

AMPOULES ÉLECTRIQUES

Question n° 5—M. Knowles:

1. A-t-on étudié la question d'exiger que les fabricants d'ampoules électriques indiquent sur ces ampoules les heures de durée?

2. Dans le cas de l'affirmative, qu'en est-il résulté?

3. Sinon, étudiera-t-on cette question?

M. Dickey, adjoint parlementaire (au nom du ministre du Commerce): La réponse à la première partie de cette question est non. La réponse à la deuxième partie est la même que la réponse au n° 1. La réponse à la troisième partie est qu'on ne peut recourir à aucune loi fédérale à cette fin.

BRASSERIES ET DISTILLERIES—DÉDUCTION AU TITRE DE LA PUBLICITÉ

Question n° 6—M. Knowles:

A l'égard de chacune des cinq dernières années d'imposition, quel a été le montant global que toutes les brasseries et les distilleries du Canada ont réclamé en déduction au titre de la publicité, aux fins de l'impôt sur le revenu des corporations?

L'hon. James J. McCann (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a posé la question suivante:

Quel a été, au cours de chacune des cinq dernières années fiscales, le montant total réclamé à titre de déduction, aux fins de l'impôt sur le revenu des sociétés, par toutes les brasseries et distilleries au Canada en ce qui concerne les frais de publicité?

La réponse est qu'il n'existe de fait aucun renseignement statistique à ce sujet. Je pourrais dire que la question aurait pu être mieux rédigée. En effet, il existe plusieurs genres différents de publicité à l'égard de ces produits, y compris les annonces destinées à stimuler les campagnes de vente et les annonces de journaux. La réponse à la question exigerait beaucoup de travail, car il faudrait examiner toutes les déclarations déposées par les sociétés qui s'adonnent à ce genre d'affaires, et examiner ces déclarations dans tous les bureaux où elles ont été déposées.

M. Knowles: Je me demande si le ministre aurait l'obligeance de me donner une idée, peut-être privément, du genre de question à laquelle on pourrait peut-être répondre.

L'hon. M. McCann: Monsieur l'Orateur, c'est à l'honorable député de savoir quel genre de renseignement il veut.

M. Knowles: C'est bon; je reviendrai à la charge.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

IMPÔT SUR LE REVENU—DÉDUCTION AUX TITRES DU TRANSPORT ET DES FRAIS DE SUBSISTANCE

Question n° 76—M. Knowles:

1. Depuis la publication, le 10 juillet 1956, par la Division de l'impôt du ministère du Revenu national, du bulletin de renseignements numéro 10, a-t-on reçu, relativement à l'imposition des allocations quotidiennes et autres, des observations recommandant que tous les travailleurs de l'industrie de la construction et des autres industries soient autorisés à déduire de l'impôt sur le revenu leurs allocations de transport et de subsistance, lorsqu'elles sont accordées en vue de couvrir les dépenses nécessaires pour gagner un revenu?

2. Dans le cas de l'affirmative, de quoi a-t-on reçu de telles observations?